

# Promesse de Dieu

Vivre avec Dieu

## L'onction des Malades

### 1. Le sacrement de l'onction des Malades

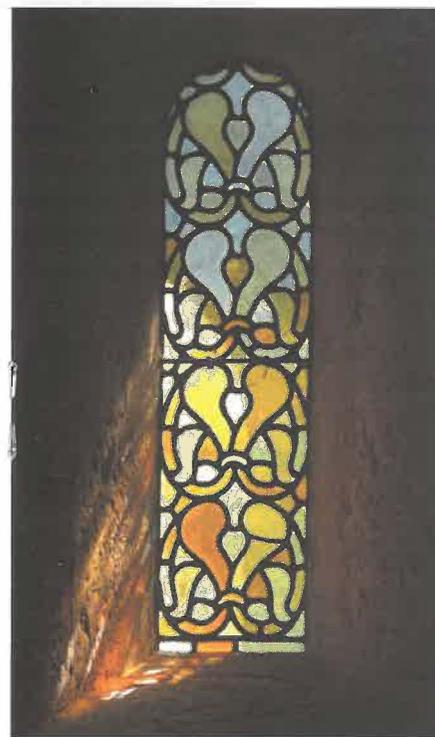
S'il est un point que les évangiles mettent bien en valeur, c'est la sollicitude du Seigneur envers tous ceux qui sont atteints par quelque maladie. L'Évangile en fait même un signe privilégié de la venue du Royaume et des temps messianiques. Et le geste d'imposer les mains aux malades fera partie de la mission confiée par le Seigneur aussi bien aux douze apôtres qu'aux disciples.

La lettre de saint Jacques nous fait connaître comment la primitive Église a su obéir à l'ordre du Seigneur. Le frère malade demandait aux « anciens » de la communauté de prier pour lui « après avoir fait une onction d'huile au nom du Seigneur » (Jc 5, 14). Nous voyons décrite dans ce témoignage la forme initiale du sacrement de l'onction des malades.

Le rite qui signifie et donne la grâce du sacrement consiste en ceci :

- une imposition des mains faite par les prêtres de l'Église,
- une prière inspirée par la foi, et une onction sur le malade avec l'Huile sanctifiée par la bénédiction de Dieu.

Les sacrements sont des actions du Christ par son Église. Par eux le Seigneur lui-même construit son corps qui est l'Église. Lorsqu'un groupe de chrétiens ou la communauté locale se rassemble pour célébrer le sacrement des malades, tous, de façons diverses



sont participants du sacrement. A tous et à chacun, il est en même temps donné et demandé de découvrir la présence du Seigneur ressuscité dans son Église, de confesser la foi en cette présence, de nourrir cette foi par la proclamation de l'action de Dieu. « Ainsi confessant la vérité dans l'amour, nous grandissons à tous égards vers Celui qui est la tête, le Christ. C'est de lui que le corps tout entier reçoit concorde et cohésion... opérant ainsi sa croissance et se construisant lui-même, dans la charité. » (Éph. 4, 15-16)

Dans le sacrement des malades en particulier, par la grâce de l'Esprit Saint, l'homme tout entier est aidé pour son salut. Par l'Onction, les malades reçoivent de l'Esprit Saint un renouveau de confiance en Dieu et des forces nouvelles contre la tentation. L'Église tout entière y recommande les malades au Seigneur souffrant et glorifié, pour qu'Il les sauve et les relève (Conc. Vat. 11, Lumen Gentium, n°11).

Dans le trouble où peut le mettre une maladie sérieuse, le chrétien a particulièrement besoin de cette grâce pour être en paix, garder son courage, lutter contre le mal, continuer à vivre sa foi, apporter sa part au bien du peuple, et retrouver la santé si Dieu en dispose ainsi. Si c'est nécessaire, le sacrement lui apporte aussi le pardon de ses péchés et mène à son achèvement sa démarche pénitentielle de chrétien (cf. Conc. de Trente, Sess XIV. De extrema unctione, Præmium et chap. n, Denz-Schôn. 1694 et 1696).

Dans le cas d'une maladie dont l'issue paraît fatale, le chrétien a également besoin de cette grâce pour vaincre l'angoisse de la mort et vivre l'espérance de la résurrection en s'associant à l'attitude aimante de Jésus Christ dans sa passion et dans sa mort (cf. Rom. 8, 17 ; Col 1, 24 ; 2 Tien 2, 11, 12).

L'Onction sacramentelle est liée à la prière de la foi et exprime la foi. Cette foi doit être avivée chez le ministre et chez tous les participants surtout chez celui qui reçoit le sacrement ; en effet le malade sera sauvé par sa foi et celle de l'Église. Cette foi porte sur la mort et la résurrection du Christ qui donne au sacrement son efficacité ; elle porte aussi sur le Royaume à venir dont les sacrements offrent le gage. (cf. S. Thomas, IV Sententiarum, d. 1, q. 1, a. 4, qc. 3).

## 2. A qui doit-on donner l'onction des Malades ?

Dans la lettre de saint Jacques, on lit que l'Onction doit être donnée aux malades pour que le Seigneur les sauve et les relève (Cone. de Trente Sess. XIV, De ext. Unct. chap.II. Denz.-Schd5n. 1698).

On doit donc veiller à la donner aux fidèles dont la santé commence à être dangereusement atteinte par la maladie ou la vieillesse (cf. Conc. Vat. II Coast. Sacrosanctum Condition, n°73 AAS 56 (1964), 118-119).

Cette expression est à prendre dans toute sa profondeur existentielle ; il ne s'agit pas du seul diagnostic médical. A travers la menace qui pèse sur son unité biologique le malade sent que son unité tout court est menacée.

« Telle personne prendra conscience qu'elle est atteinte d'un mal qui ne lui laisse qu'un temps limité à vivre. Il y a d'autres cas où le danger vital est plus éloigné par les soins. Enfin, il y a la personne âgée qui prend conscience qu'elle est entrée dans la dernière étape de sa vie, étape qui l'achemine d'une manière irréversible vers la mort. Dans tous ces cas, l'homme est obligé de reconsidérer, de restructurer toute son existence et de prendre toutes les dispositions humaines et chrétiennes que comporte cet état de choses. Il a besoin de force, d'aide, pour lutter contre le mal qui l'atteint, pour chercher les moyens par lesquels, loin de se refermer sur lui-même, il assurera toutes les tâches que lui permet son état de santé, au bénéfice de sa vie personnelle, du service des autres, de l'apostolat. Il lui faut réapprendre à offrir sa vie, telle qu'elle lui est imposée par les circonstances.

Enfin, quelqu'un peut être atteint d'une maladie grave, comportant un danger vital certain, mais dont il a normalement de fortes chances de guérir rapidement, sans que cela laisse de traces. Dans ce cas, le malade a principalement besoin d'une grâce de force dans la lutte contre la maladie, de confiance. »

(« La célébration communautaire de l'Onction des malades », Extraits de la Note mise à la disposition des évêques de France par la Commission épiscopale de liturgie, Doc. Cath. 1972, p. 236.)

Pour apprécier la gravité de la maladie, il suffit d'un jugement prudent, porté sans anxiété ou scrupule, par ceux qui demandent ou qui proposent le sacrement. (Cf. Pie XI, Lettre Explorata res, 2 fév. 1923.) On pourrait éventuellement prendre un avis médical.

S'il n'appartient pas au malade ou à ceux qui peuvent proposer le sacrement de porter un jugement clinique, il n'est pas de la compétence technique du personnel soignant d'apprécier le besoin spirituel.

Dans la majorité des cas, il sera donc raisonnable que le malade lui-même voie avec le prêtre à quel point son état de santé, atteint par la maladie ou la vieillesse, entraîne une situation difficile telle que, pour la vivre, il a besoin de nouvelles forces.

Dans la catéchèse comme dans les conversations privées -comme déjà dans les homélies-, on éduquera les fidèles à demander eux-mêmes l'Onction et à la recevoir avec foi et amour dès que l'on peut porter le jugement prudent indiqué ci-dessus. Il faut que se perde la mauvaise habitude de retarder la réception de ce sacrement. Un effort particulier sera fait auprès de ceux qui entourent les malades, pour les informer du sens véritable du sacrement de l'Onction. Les célébrations sont elles-mêmes l'occasion d'une vraie catéchèse, particulièrement les célébrations communautaires.

Ce sacrement peut être réitéré si le malade qui l'a reçu durant telle maladie vient à en guérir, ou si, durant la même maladie, la situation devient de nouveau critique.

Avant une intervention chirurgicale, l'Onction peut être donnée chaque fois que la cause de cette intervention est une maladie grave.

Aux personnes âgées dont les forces déclinent beaucoup, on peut donner l'Onction même si aucune maladie grave n'a été diagnostiquée chez eux.

Aux enfants, on peut donner l'Onction, s'ils ont un usage de la raison suffisant pour qu'ils soient réconfortés par ce sacrement.

Certains malades sont inconscients ou ont perdu l'usage de la raison. Ils peuvent recevoir le sacrement si l'on estime que, conscients, ils l'auraient demandé, avec leur foi telle qu'on la connaît (cf. C.I.C. can. 943). On ne présupera pas systématiquement cette demande.

On saura être attentif à ceux qui font la demande pour les malades ; on discernera la signification et le sérieux de leur démarche. On n'oubliera pas que donner ou refuser le sacrement sans discernement en ces cas-là peut provoquer surprise ou scandale dans le contexte pastoral actuel.



Lorsqu'un prêtre est appelé auprès d'une personne qui est déjà morte, il n'a pas à lui donner l'Onction des malades, mais il est normal qu'il vienne prier avec les proches parents, et demander à Dieu de pardonner les péchés du défunt et de l'accueillir dans son royaume.

### 3. Le ministre de l'onction des malades

Seul le prêtre est le ministre propre de l'Onction des malades .../...

Il leur appartient de préparer au sacrement les malades et leur entourage avec l'aide des laïcs et des religieuses, et de donner le sacrement des malades .../...

### 4. Ce qui est nécessaire pour célébrer l'onction

La matière appropriée du sacrement est l'huile d'olive ou, si cela convient mieux, une autre huile végétale (cf. Rituel de la bénédiction des Saintes Huiles, Praen. n°3) .../...

.../... L'Onction des malades se donne par une onction d'Huile sur le front et dans les mains du malade. Il convient de diviser les paroles du sacrement de telle manière que la première partie soit dite en faisant l'Onction sur le front et la seconde en faisant l'Onction dans les mains.

*« N., par cette onction sainte, que le Seigneur, en sa grande bonté, vous reconforte par la grâce de l'Esprit Saint ; ainsi, vous ayant libéré de tous péchés, qu'il vous sauve et vous relève. »*

### 5. La célébration du sacrement selon les circonstances

On peut envisager trois types fondamentaux de célébration.

#### 5.1. Dans un groupe restreint : pour un ou quelques malades

##### L'Onction des malades en dehors de la messe

Pour un malade, la célébration du sacrement a lieu habituellement à domicile ou à l'hôpital, ou encore dans les hospices et maisons de santé.

S'il y a plusieurs malades, le rite est le même ; mais sur chaque malade, on fait l'imposition des mains et l'Onction avec sa formule ; les autres prières sont mises au pluriel.

### L'Onction des malades au cours d'une messe

Lorsque l'état du malade le permet et particulièrement quand celui-ci doit recevoir la communion pendant la célébration de l'Onction des malades, celle-ci peut être donnée au cours d'une messe. Cette messe a lieu soit à l'église, soit même, du consentement de l'Ordinaire, à la maison du malade, à l'hôpital ou l'hospice, dans un lieu qui convienne .../...

#### 5.2. Dans un grand rassemblement



Le rite décrit ci-dessous peut être employé dans des assemblées de fidèles comme sont les pèlerinages ou les rassemblements à l'échelle du diocèse, de la ville, de la paroisse, ou d'un regroupement de malades.

Ce même rite peut être également employé, le cas échéant, dans les hôpitaux et les maisons de soins.

Si, dans ces célébrations, un certain nombre de chrétiens malades doivent recevoir l'Onction, l'Ordinaire du lieu ou son délégué veillera à ce que soient respectées les normes concernant l'admission au sacrement (n°6-9), la préparation pastorale et la célébration elle-même (n°66, 80-82). Il lui revient de désigner, le cas échéant, les prêtres qui seront ensemble les ministres du sacrement.

La célébration aura lieu dans une église ou dans un autre lieu adapté. Il convient que les malades et les autres fidèles puissent y disposer d'assez de place.

La préparation pastorale préalable touchera les malades qui vont recevoir l'Onction et les autres malades qui pourraient être présents à la célébration.

On préparera en particulier des chants pour favoriser l'union des cœurs, pour aider à la prière commune, et pour manifester clairement l'espérance et si possible la joie pascale.

Une célébration communautaire dans une paroisse ou dans un rassemblement est un lieu privilégié pour une catéchèse. Celle-ci concernera certes le sacrement de l'Onction (n°52 ss.) ; mais elle cherchera volontiers aussi à éclairer les chrétiens sur leurs responsabilités, soit à l'égard des malades (n°7, 8, 9, 11), soit à l'égard de la dimension sociale de la santé (n°2,7, 10).

Dans le cas d'une assemblée importante regroupant les malades d'un secteur, d'une ville, d'un ou de plusieurs diocèses, au cours de pèlerinages, une collaboration sera nécessaire entre l'Ordinaire du lieu ou son délégué, les organisateurs, les responsables d'associations de malades et les curés ou les aumôniers d'hôpitaux.

Après la célébration, un compte rendu pourrait être envoyé à ces diverses instances, afin d'assurer la continuité dans la prise en charge des malades.

Si des malades demandent à recevoir à nouveau le sacrement, leur cas sera examiné respectivement avec chacun d'eux individuellement. On le fera selon les règles du n°59, et en évitant le danger de routine ou de pression collective.

### Point d'attention pour entrer en célébration

Il est souhaitable que l'Onction des malades soit célébrée dans un climat de prière, de paix et, si possible, de fête. L'aménagement du lieu de célébration se fera dans ce sens, en tenant compte des usages locaux, des mentalités et des possibilités pratiques (croix, fleurs, lumière...).

Il sera bon de prévoir une table où le prêtre pourra déposer l'Huile bénite ou à bénir (n°70-71), ainsi qu'éventuellement le Pain eucharistique (n°32).

Lorsque l'Onction des malades est donnée à un malade qui n'est pas alité, celui-ci peut venir recevoir le sacrement à l'église ou en un autre lieu qui convienne. On lui aura préparé un siège, et il y aura suffisamment de place au moins pour ses proches et ses amis venus l'entourer pour cette célébration.

Pour préparer la célébration, on s'inspirera des indications données au n°15-18. Aucun Rituel, en effet, ne saurait dispenser un ministre d'exercer avec discernement son sens pastoral, ni de tenir compte de la diversité des personnes. Comme pour la préparation et la célébration des autres sacrements, il saura préparer la célébration et user des possibilités d'initiative de choix et d'adaptation.

Si le prêtre doit entendre le malade en confession, il le fera autant que possible antérieurement à la célébration de l'Onction. Si cependant la confession doit avoir lieu pendant le rite de l'Onction, elle se fera au début du rite (n°101).

Le malade, ses proches et le prêtre peuvent s'entretenir quelques instants pour faire connaissance, s'ils ne l'ont déjà fait, et se préparer à entrer dans la célébration.

Le prêtre saura être attentif à l'état actuel de fatigue du malade pour mesurer la durée de ce premier échange et prévoir, si c'est utile, d'abrèger la célébration qu'il avait prévue.

Dans les hôpitaux, on veillera à respecter les convictions ou le repos des voisins de chambre. La qualité des contacts habituels avec eux permettra un climat de vérité

Après cet échange, le prêtre proposera aux participants de prendre une part active à la célébration en assurant, s'il est possible, l'un ou l'autre des éléments qui leur reviennent : lecture, intentions de prière, chant...

Il introduit ensuite la célébration, soit par une intervention libre, soit par telle formule prise parmi les rites indiqués aux n°98-101. Tous ces éléments peuvent se combiner entre eux. Le prêtre aura cependant le souci de ne pas surcharger ce début de la célébration .../...



A large rectangular area with rounded corners, containing horizontal dashed lines for writing. It is intended for notes related to the celebration of the Anointing of the Sick.